

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 JUIN 2025**

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 13/06/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 23 juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 30/06/2025					
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRÉSENTS</b>	<b>POUVOIRS</b>	<b>VOTANTS</b>	<b>ABSENTS</b>
	<b>29</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>23</b>	<b>6</b>
<b>FB/TD/OR</b> <b>N° 2025/34</b>	<b>TARIFS MARCHÉ DE NOËL 2025</b>				

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Jean-Paul MARCHAND, Patricia EVENO, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Sylvie ROUZET, Cécile COMBEAU, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD

Excusés :

- Jacques GAY, Pouvoir à Dominique BONNET
- Emmanuel SAUTEUR, Pouvoir à Eric Roynel
- Guy DAVID, Pouvoir à Denis DURAND
- Jean JOSEPH, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN
- Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, Pouvoir à Thomas AMELOT
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir Roland HAMARD
- Fabrice PICHARD, Pouvoir à Bruno ESTAMPE
- Hélène CHARRIER

Absents : Christine HABEGGER, Philippe POISSONNIER, Marie-France DURAND, Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF

Secrétaire de séance : Armelle THÉRON-CAPLAIN

Vu du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Vu l'article L.310-2 du Code de commerce relatif à la vente au déballage,

Considérant l'avis de la commission des finances du 18 juin 2025,

Considérant qu'il appartient à la ville de fixer les tarifs du marché de Noël qu'elle organise au mois de décembre ;

Monsieur Eric ROYNEL, conseiller délégué aux associations et animations de la ville expose :

Il a été décidé de réduire le coût de location d'un barnum afin de l'ajuster au premier tarif pratiqué pour un emplacement extérieur.

Le tarif des emplacements food-trucks est actualisé conformément à la délibération des tarifs communaux 2025 n° 2024/43 du 18 novembre 2024.

Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

Emplacement extérieur

- Barnum 3 x 3 m (le week-end) : 55 €
- Emplacement food-truck :
  - véhicules de - 3 T : 12.20 €/jour
  - véhicule de + 3 T : 24.30 €/jour

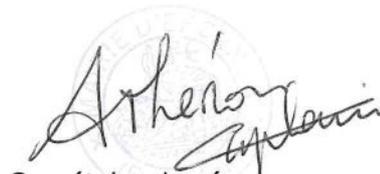
Emplacement intérieur

- Emplacement de 2,40 m (le week-end) : 55 €
- Emplacement de 3,20 m (le week-end) : 75 €

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Fixe** les tarifs du marché de Noël comme déterminés ci-dessus.

Fait et délibéré à Épernon,  
le 23 juin 2025



Secrétaire de séance

Armelle THÉRON-CAPLAIN



Le Maire,

François BELHOMME

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*